

PROCES-VERBAL

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 Mai 2026

Finances - Administration Générale - Personnel

Désignation d'un référent déontologique pour les élus locaux ;

Dispositif de signalement des violences morales, sexuelles et sexistes / signature d'une convention avec le centre de gestion des pays de la Loire ;

Tirage au sort, à partir de la liste électorale, des personnes qui constitueront la liste préparatoire des jurés d'assises 2027 ;

Affaires scolaires - Action sociale - Personnes âgées - Culture

Choix de l'entreprise retenue dans le cadre du marché pour la fourniture et la préparation des repas au restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 ;

Tarifs des repas au restaurant scolaire pour l'année scolaire 2026/ 2027 et règlement intérieur ;

Aménagement - Voirie - Urbanisme - Environnement

Travaux de la salle / avenants au marché de travaux pour les lots 1-2- 5-6-7 9 et 15

Communication - Associations - Sports - Loisirs

Enfance - Jeunesse

Bâtiments

Locatifs communaux / loyers au 1^{er} juillet 2026 ;

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation

Calendrier des réunions

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin, le Conseil Municipal de la Commune de ST ANDRE-GOULE-D'OIE dûment convoqué le 26 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à vingt heures sous la présidence de Monsieur Jacky DALLET, Maire.

Date d'affichage et de publication de la convocation : 26 mai 2026

Présents : Jacky DALLET, Francis GUÉRY, Natacha FONTENY, Anthony CARTEAU, Nicolas ALLIN, Jean-Jacques ANNÉREAU, Flavie BARRÉ, Francky CHAPLEAU, Christophe CHAUVIGNÉ, Wilfried DAHERON, Estelle FOINARD, Mélanie GODARD, Marion LIMOUSIN, Muriel PICHOT, Chantal ROCHEREAU, Catherine ROUSSELOT, Arnault VANDEN-OOSTENDE

Absents excusés : Sophie MISSLIN pouvoir à Catherine ROUSSELOT, Stéphane METAYER pouvoir à Francis GUÉRY

Mme Flavie BARRÉ est désignée secrétaire de séance.

Membres en exercice	Présents	Votants	Quorum
19	17	19	10

Monsieur le Maire après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance

Approbation du procès-verbal de séance du 4 mai 2026 :

Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec l'ordre du jour et la convocation, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des remarques à formuler.

En l'absence de remarques, le **procès-verbal est adopté à l'unanimité**



D57-2026 / OBJET**Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux**

Monsieur Le Maire explique qu'à partir du 1^{er} juin 2023 tout élu local peut consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques. Ces conseils seront donnés à titre personnel et confidentiel. Tous les échanges entre les élus et le collège des référents déontologues des élus sont soumis à la plus stricte confidentialité et au secret professionnel. Quel que soit le mode de saisine, seuls les référents déontologues des élus ont accès aux données transmises.

Monsieur Le Maire rappelle le cadre légal et notamment

Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1 - A et suivants,

L'article 218 de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local et notamment son article 1^{er} dont les dispositions entrent en vigueur le 1^{er} juin 2023,

L'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,

Il précise que l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée (AMPCV), a réuni une liste de référents qui peuvent intervenir seul ou collégalement.

- M Bertrand FAURE professeur de droit public à la faculté et responsable du master « collectivités territoriales »
- M Bruno LORFEUVRE administrateur des finances publics adjoint
En formation collégiale
- M Jean François MOLLA Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien vice-président du tribunal administratif de Nantes
- M Bernard MADELAINE Président honoraire du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, ancien président du tribunal administratif de Nantes

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉSIGNE en qualité de référent(s) déontologue(s) les membres de la liste constituée par l'AMPCV, annexée à cette délibération, dans sa composition actuelle, et dans sa composition future en cas d'évolution de la liste.

DÉCIDE que la (ou les) personne(s) susmentionnée(s) exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat.

FIXE les modalités de saisine du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) ainsi que les conditions d'examen des demandes comme tel :

- La collectivité saisit par tous moyens l'AMPCV qui se charge d'affecter un des membres de la liste à l'affaire à traiter.
- L'AMPCV met en relation le référent désigné avec la collectivité.
- Si besoin, sur demande du référent désigné ou de la collectivité, et en fonction de sa complexité, l'affaire pourra être traitée collégalement avec d'autres membres de la liste. Le collège ainsi constitué décide en son sein de ses modalités de fonctionnement.
- La collectivité rémunère directement le référent ou le collège de référents, et décide des moyens matériels mis à disposition.

DÉCIDE que les avis du ou des référents déontologues (ou des membres du collège) seront rendus dans les conditions suivantes : dans un délai d'un mois maximum et sous format écrit.

DÉCIDE que les moyens matériels mis à disposition du ou des référents déontologues sont les suivants : salle ou espace de travail en cas de déplacement au sein de la collectivité

FIXE les modalités de rémunération du ou des référents déontologues comme tel :

- Maximum 80 euros par personne et par dossier,
- Maximum 300 euros pour la présidence effective d'une séance du collège d'une demi-journée,
- Maximum 200 euros pour la participation effective à une séance du collège d'une demi-journée.

DÉCIDE que le ou les référents déontologues (ou les membres du collège) bénéficient du remboursement de leurs frais de transport et d'hébergement dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale, en cas de déplacement au sein de la collectivité.

DÉCIDE que cette délibération ainsi que les informations permettant de consulter le ou les référents déontologues (ou le collège) sont portées par tout moyen à la connaissance des élus locaux intéressés.



Monsieur Le Maire explique que les collectivités et établissements publics ont l'obligation de mettre en place un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

Il précise que ce dispositif comprend trois étapes successives :

- Le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins,
- L'orientation des agents s'estimant victimes vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien,
- L'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée et assurer le traitement des faits signalés.

Le Code général de la fonction publique prévoit que cette mission peut être confiée au Centre de Gestion.

Dans le cadre leur coopération régionale, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont décidé de mutualiser la mise en œuvre du dispositif de signalement. Ils s'appuient pour ce faire sur un prestataire garantissant la facilité d'accès, un traitement et un accompagnement experts des signalements et de leurs auteurs et une totale indépendance entre les conseils dispensés aux employeurs par les centres de gestion et l'accompagnement prévu par le dispositif en direction des agents.

Dans le cadre d'un groupement de commandes dont le Centre de Gestion de Loire-Atlantique est le coordonnateur, les cinq centres de gestion des Pays de la Loire ont ainsi confié la mise en œuvre du dispositif de signalement à l'entreprise QUALISOCIAL pour une première période courant jusqu'au 9 juillet 2027, renouvelable pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 9 juillet 2029. En tant que coordonnateur de ce groupement, le Centre de Gestion de Loire-Atlantique porte la responsabilité juridique et financière de ce marché.

Monsieur Le Maire indique que l'adhésion au dispositif régional de signalement est ouverte à l'ensemble des collectivités affiliées et non affiliées adhérentes au socle commun des cinq départements de la région des Pays de la Loire pour la durée de ce marché.

Dans le cadre du lancement du dispositif régional de signalement et à l'initiative de la conférence des Présidences de la coopération régionale, il ne sera procédé dans un premier temps à aucune facturation des prestations proposées aux adhérents. Au regard de l'évaluation du dispositif, un tarif spécifique pourra être arrêté et révisé chaque année à compter de l'exercice 2027. La définition et la révision de ce tarif donneront lieu à la signature d'avenants à la convention présentée en annexe.

Puis Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal s'il souhaite intégrer ce dispositif et solliciter pour ce faire l'avis du Comité Social Territorial,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour lancer la procédure qui permettra l'adhésion au dispositif de signalement et notamment pour consulter le Comité Social Territorial

Tirage au sort, à partir de la liste électorale, des jurés de la liste préparatoire d'assise 2027 :

Après tirage au sort à partir de la liste électorale, les personnes ayant les numéros ci-dessous composeront la liste préparatoire des jurés pour 2027.

Numéros tirés au sort : 1537-227-448-624-687-845

Ils recevront un courrier les en informant.

Autres points abordés :

↳ Elections des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs : constitution d'une liste paritaire de 5 titulaires et de 3 suppléants. Les personnes devront être disponibles pour aller voter le dimanche 27 septembre.

↳ Changement de la date de la réunion de Conseil Municipal en juillet mercredi 15 juillet 19H.



D59-2026 / OBJET

Attribution du marché pour la fourniture et la préparation des repas au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire - centre de loisirs à compter de la rentrée scolaire 2026-2027

Mme Natacha FONTENY adjointe rappelle que le précédent marché pour la fourniture et la préparation des repas au restaurant scolaire arrive à son terme à la fin de cette année scolaire 2025-2026. Une nouvelle consultation a été lancée après réalisation d'un groupement de commandes avec l'association les P'tits Loups par délibération D24-2026 du 9 mars 2026.

Mme FONTENY rappelle le cadre réglementaire et notamment le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2122-21 ainsi que les articles R. 2123-1, R. 2131-12 et L. 2123-1 du Code de la commande publique,

Compte tenu du montant estimatif du marché l'appel public à concurrence suivant a été réalisé :

- Mode de passation du marché : Procédure adaptée service spécifique
- Publication : Lundi 23 mars 2026 sur marchés sécurisés et le jeudi 26 mars 2026 dans le journal « Ouest France »
- Allotissement : sans allotissement
- Critères de jugement des offres : Valeur technique de l'offre : 50 %
Prix de la prestation : 40 %
Valeur environnementale de l'offre : 10%
- Date limite de dépôt des offres jeudi 23 avril 2026 à 12H

⇒ 4 entreprises ont déposé une offre et le bureau FCS restauration a analysé chacune d'elles en fonction des critères du règlement de consultation. Le rapport d'analyse des offres est le suivant :

Société	Valeur tech. / 50	Environnement / 10	Note prix / 40	Note globale / 100	Classement
API	35,74	7	39,12	81,86	1
ARMONYS	31,36	6	40,00	77,36	4
RESTAUVAL	30,80	7	39,66	77,46	3
RESTORIA	33,76	6,5	39,78	80,04	2

Madame FONTENY précise que la commission Affaires Scolaires propose de retenir l'entreprise la mieux-disante, c'est-à-dire l'entreprise API pour un montant annuel prévisionnel pour 2026-2027 de 91 283,51 € HT suivant bordereau annexé à l'acte d'engagement et fixant les prix suivants :

API restauration	Prix HT
Enfants classes de maternelle écoles et accueil et loisirs	3.73
Enfants classes de maternelle écoles et accueil et loisirs	3.92
Adultes	4.63
Total	

Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE, d'attribuer le marché pour la fourniture et la préparation des repas au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire - centre de loisirs à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 à l'entreprise API Restauration Vendée mieux-disante au vu des critères fixés au règlement.

D60-2026 / OBJET

Restaurant scolaire / tarification année scolaire 2026 / 2027 et règlement intérieur :

Le Conseil municipal ;

Vu le bilan de fonctionnement théorique de l'année 2025/2026 ;

Vu le rapport d'analyse des offres du marché pour la fourniture et la préparation des repas au restaurant scolaire et à l'accueil périscolaire - centre de loisirs à compter de la rentrée scolaire 2026-2027 et la délibération du Conseil Municipal retenant la société API Restauration

Vu la délibération du Centre Communal d'Action Sociale n° D05-2026 en date du 2 mars 2026 par laquelle le Conseil d'Administration a décidé, d'octroyer une aide en faveur des familles aux ressources modestes domiciliées



sur la commune, pour les enfants des écoles maternelles ou primaires fréquentant le restaurant scolaire de façon régulière ou occasionnelle, en fonction de leur quotient familial
Vu la proposition de la commission en charge des affaires scolaires
Au vu du prévisionnel des dépenses et recettes pour l'année 2026/2027 ;

Après avoir pris connaissance des modifications du règlement intérieur demandées

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

✓ **FIXE** le tarif des repas comme suit pour l'année 2026/2027, applicable à compter du 1^{er} septembre 2026 :

Prix du repas régulier	Prix du repas occasionnel	Forfait PAI	Prix du repas adulte
5,08 €	5,50 €	1,60 €	7 €

Tarifs concernant les familles inscrites au dispositif mis en place par le CCAS dans sa délibération du 2 mars 2026 dont les modalités sont susnommées ci-dessus (versement directement de l'aide par le CCAS à la Commune) :

Quotient familial inférieur ou égal à 400 (-0,90 €)		Quotient familial de 401 à 900 (-0,50 €)	
Prix du repas régulier	Prix du repas occasionnel	Prix du repas régulier	Prix du repas occasionnel
4,18 €	4,60 €	4,58 €	5 €

APPROUVE les modifications apportées au règlement intérieur telles que présentées.

Autres points abordés :

↳ Compte rendu de la commission du 26 mai 2026

Aménagement – Voirie – Urbanisme – Environnement :

D61-2026 / OBJET

Construction de la salle « Scène M'Oie » marché de travaux / avenants aux lots 1-2-5-6-7-9-et 15

Monsieur GUÉRY, adjoint en charge de ce dossier explique que des modifications ont été apportées dans les travaux de la salle Scène M'Oie pour les lots 1-2-5-6-7-9-15. Les travaux de construction arrivent à leur terme et il est possible de faire les balances financières entre plus et moins-value pour les entreprises qui sont intervenues. M Guéry présente ainsi les avenants proposés par le maître d'œuvre au vu des travaux réalisés

Lot n°1 : VRD

Avenant n°2 Objet de ma modification : Balance financière entre plus et moins-values

Attributaire : SOFULTRAP

Rue du Stade - BP7

85250 St FULGENT

Marché initial du 07/01/2025 - montant 80 000,00 € HT

Avenant n° 1 montant : - 282,00 € HT

Avenant n° 2 montant : - 1 305,00 € HT

Nouveau montant du marché : 78 413,00 € HT (- 1.98%)

Lot n°2 : Gros Œuvre

Avenant n°1 : Objet de ma modification : Balance Financière

Attributaire : L ESPERANCE DES ETS FAUCHARD

151 Rue du Docteur Fayau

85600 MONTAIGU

Marché initial du 07/01/2025 - montant 450 700 € HT

Avenant n° 1 montant : + 433,75 € HT

Nouveau montant du marché : 451 133,75 € HT (+ 0,10 %)

Lot n°5 : Bardage métallique – Métallerie – Serrurerie

Avenant n°2 : Objet de ma modification : mise en place provisoire d'acrotère

Avenant N°3 : Objet de ma modification : Création d'une trappe

Mise au point de la surface de bardage



Attributaire : BATI TECK

Parc d'activité Vendéopole
85480 BOURNEZEAU

Marché initial du 07/01/2025 - montant 119 749,59 € HT

Avenant n° 1 montant : + 7 900 € HT

Avenant n° 2 montant : + 2 990 € HT

Avenant n° 3 montant : - 1 319,57 € HT

Nouveau montant du marché : 129 320,02 € HT (+ 7,99 %)

Lot n°6 : Menuiseries extérieures aluminium

Avenant n°1 : Objet de ma modification : stores motorisés + films et cylindres

Attributaire : GODARD MENUISERIE

5 rue du stade
85250 SAINT FULGENT

Marché initial du 07/01/2025 - montant 55 597,10 € HT

Avenant n° 1 montant : + 3 479,35 HT

Nouveau montant du marché : 59 076,45 € HT (+ 6,26%)

Lot n°7 : Menuiserie intérieure bois - parquet

**Avenant n°4 : Objet de ma modification : prestation supplémentaire coffrage gaine + remplacement des
plinthes hévéa + couvre-joint de dilatation + TM meuble bar**

Attributaire : BRODU

36 La Morinière
85280 LA FERRIERE

Marché initial du 07/01/2025 - montant 142 268,85 € HT

Avenant n° 1 montant : + 1 802,70 € HT

Avenant n° 2 modification du RIB

Avenant n° 3 montant : + 3 387,24 € HT

Avenant n° 4 montant : - 3 095,56 € HT

Nouveau montant du marché : 144 363,23 € HT (+ 1,47 %)

Lot n°9 : Cloisonnement – Plafond - Isolation

**Avenant n°1 : Objet de ma modification : Balance financière et modification du plafond local poubelle et
entretien**

Attributaire : ISOLYA

25 rue Couzinet ZA Atlantique Sud
85190 AIZENAY

Marché initial du 07/01/2025 - montant 37 662,07 € HT

Avenant n° 1 montant : - 10 067,95 € HT

Nouveau montant du marché : 27 594,12 € HT (- 26,73 %)

Lot n°15 : Chauffage – Ventilation – Plomberie - Sanitaires

Avenant n°2 : Objet de ma modification : Déshumidificateurs électriques

Attributaire : FAUCHET

1 Rue Blaise Pascal Zone le Chiron de la Roche
85130 LA VERRIE

Marché initial du 07/01/2025 - montant 181 500 € HT

Avenant n° 1 montant : + 2 285,52 € HT

Avenant n° 2 montant : + 1 627,42 € HT

Nouveau montant du marché : 185 412,94 € HT (+ 2,16 %)



Points abordés :

↳ Compte rendu de la commission du 27 mai 2026 :

Dates à retenir : bébés de l'année seront mis à l'honneur le 28 novembre 2026

Spectacle de Noël : 21 décembre 2026

Election des nouveaux jeunes du CMJ le 25 septembre 2026

Visite de l'EPHAD de Chauché le 3 juillet 2026

Bâtiments

D62-2026 / OBJET Loyers au 1^{er} juillet 2026 des logements locatifs communaux

Monsieur ANNEREAU rappelle au Conseil que conformément à l'article 4 des conventions passées entre l'Etat et la Commune pour l'aménagement des logements du Logis et du 15, rue de la Croix Charette, les loyers desdits logements peuvent être révisés au 1^{er} juillet de chaque année en fonction des variations de l'indice de référence des loyers de la période.

Le trimestre de référence de l'IRL est le deuxième trimestre de l'année précédente

- L'IRL du 2^{ème} trimestre 2024 était de : 145,17
- L'IRL du 2^{ème} trimestre 2025 était de : 146,68

Soit une variation de + 1,04 %

Puis Monsieur Le Maire propose d'appliquer cette augmentation au loyer de la commune et demande au Conseil Municipal son avis

Celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité :

FIXE le montant des loyers mensuels à compter du 1^{er} juillet 2026 comme suit :

Rue Croix Charette	Loyer au 01/07/2026
Logement 1	301,75
Logement 2	388,49
Le Logis	Loyer au 01/07/2026
Appartement 1	310,29
Appartement 2	285,86
Appartement 3	226,00

RAPPELLE que Monsieur le Maire a, par délégation du conseil, pour la durée du mandat, la charge de l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en location desdits logements, y compris leur signature (contrat de location, acte de cautionnement, etc...).

Questions diverses

Compte-rendu des commissions intercommunales :

Petite Enfance – Jeunesse- parentalité	Restitution : Catherine ROUSSELOT <u>Thèmes abordés</u> : actions du mois de la petite enfance Présentation des objectifs de cette action Réalizations avec un retour en image Bilan et retours des participants et des partenaires
Développement économique – agriculture – Emploi – Formation	Restitution : Jean-Jacques ANNEREAU <u>Thèmes abordés</u> : Présentation des différentes zones d'activités et des projets d'extension La Communauté de communes gère 27 zones d'activités et 2 Vendéopôles



Monsieur Le Maire demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci, après en avoir délibéré, considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2026 de la commune,

Vu l'exposé des faits, à l'unanimité,

DECIDE de conclure les avenants ci-dessus détaillés avec les entreprises titulaires des lots 1-2-5-6-7-9 et 15 dans le cadre des travaux relatifs aux opérations susmentionnées ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci, le 1^{er} adjoint, à signer ces avenants et les devis correspondant ainsi que tous documents se rapportant à son exécution.

Autres points abordés :

↳ Proposition de Sago Tour le samedi 11 juillet 2026 ;

Francis, Natacha, Muriel, Arnaud, Mélanie, Kevin, Flavie, Wilfried et Francky seraient intéressés.

↳ Date de la réunion PLUi avec Coraline DELOUVE le lundi 31 août à 18h30 à la mairie ;

↳ Point de situation Lotissement « les coccinelles 3 »

↳ Prochaine réunion : Lundi 22 Juin à 20H

Questions posées :

-Sur la forme des trottoirs rue de la Madone : Les bordures sont incurvées à l'intérieur cela risque d'être dangereux pour les piétons et les jeunes enfants à vélo. Il faudra voir le rendu quand les travaux seront totalement terminés.

-Est-il prévu d'installer des bornes électriques à la salle : Les fourreaux sont passés mais pour le moment il n'y a pas d'entreprises intéressées pour en poser.

-Lotissement des chaumes : un chemin piéton était prévu côté droit en descendant en direction la rue de la Frissonnière il ne sera pas fait. Une haie pourrait être plantée en lieu et place.

Urbanisme : Le Conseil prend connaissance des dossiers déposés depuis la dernière séance.

Communication – Associations – Sports – Loisirs

Points abordés :

↳ Retour sur le rassemblement des Saint André de France :

Week end très bien organisé les participants ont appréciés le déroulement des manifestations et le confort de la salle Scène M'Oie.

↳ Tournoi de sixtes : toutes les équipes étaient présentes malgré la chaleur. Pas de malaise ni de blessures. Opération financièrement positive. Lundi à midi tout était rangé.

↳ AG du Badminton : 61 adhérents une bonne ambiance au sein de club et une trésorerie positive.

↳ AG du Comité des Fêtes : La Rando Brunch organisée pour la deuxième année a bien fonctionné mais le marché de Noël reste la manifestation qui dégage les meilleurs bénéfices.

L'association a donc pu investir et acheter du nouveau matériel et renouveler le matériel usagé.

↳ Gala de danse : 670 entrées le public a apprécié la qualité du spectacle et le confort des gradins.

↳ Bal Trap : 25 000 cartouches de tirées moins de participants que l'année dernière mais la chaleur et la finale de la coupe de la ligue des Champions en football peuvent expliquer cette baisse de fréquentation.

↳ Point sur l'inauguration de la salle :

Rappel du déroulé : RDV 9H30

Couper du ruban à 10H30

Visite de la salle

Prise de parole

Cocktail

14H-18H visite libre des Gouledoisien et Gouledoisiennes

Fête de la Musique

Feux d'artifices



Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation :

⇒ Commande publique

Date	Numéro	Objet	Tiers	TTC
04/05/26	DF49-2026	Clés sécurisées	Caillet	101,64 €
04/05/26	DF50-2026	Broyage des végétaux dépôt	valdéfis	1 999,20 €
04/05/26	DF51-2026	Animation gouter festif+62 ans	La belle Asso	506 €
05/05/26	DF53-2026	Casiers + verres salle Scène M'Oie	Henri Julien	1 945,20 €
05/05/26	DF54-2026	Retrait des terres polluées	Sofultrap	45 250,48 €
05/05/26	DF55-2026	Film sur la construction de la salle	Les Films du coin	900 €
05/05/26	DF56-2026	Feux d'artifices Inauguration	Paf Artifices	4 900 €
13/05/26	DF57-2026	Autolaveuse	Obyo	11 955,97 €
13/05/26	DF58-2026	Informatique salle Scène M'Oie	APS Informatique	2 816,40 €
13/05/26	DF59-2026	Fibre de la salle	Vistandcom	304,68 €
19/05/26	DF60-2026	Produits auto laveuse	Obyo	88,68 €
20/05/26	DF61-2026	Oriflamme	L'Agence H	1 041 €
20/05/26	DF62-2026	Téléphone de secours Scène M'Oie	SN20	504 €
20/05/26	DF63-2026	Aspirateur dorsal Scène M'Oie	Hygiène des maines	986,40 €
20/05/26	DF64-2026	Prise triphasée tribunes Scène M'Oie	Lumelec	327,97 €
22/05/26	DF65-2026	Intervention au goûter des aînés	Protection civile	100 €
22/05/26	DF66-2026	Eclairage logo de la salle	Lumelec	1182,24 €

⇒ Renonciation au droit de préempter

Titulaire du Bien	Parcelle (s)	Lieu
Consorts Arrivé	AC417	La Brossière
Association Diocésaine	ZM 86	La Chevalleraie
Khun Magali	ZM 197-497	5 le Coudray
Cafarelli Jean-Claude	AC113 et 92	La Brossière

⇒ Concessions attribuées

Date	Numéro	Concessionnaire	Ref Emplacement	Surface concédée
5 mai 2026	346	RENOU Bruno	Carré1 T212	2,5m ²
5 mai 2026	347	Mme RAYNAUD Estelle	Carré 1 T166	2,5m ²

⇒ Locations : Néant

Conseils Municipaux 2026 à 20H

Vendredi 5 juin 18H	15 Juillet 19H	7 septembre	5 Octobre	2 novembre	7 décembre
---------------------	----------------	-------------	-----------	------------	------------

Levée de la séance : 22H15
A Saint-André-Goule-d'Oie, le 2 juin 2026

Le Maire : Jacky DALLET  	La Secrétaire de Séance : Flavie BARRÉ 
--	---

